

Information

Une qualification professionnelle est exigée désormais pour l'exercice de certaines activités.

En effet, depuis la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 et le décret du 98-246 du 2 avril 1998, quels que soient le statut juridique et les caractéristiques de l'entreprise, **ne peuvent être exercées que par une personne qualifiée professionnellement ou sous le contrôle effectif et permanent de celle-ci, les activités suivantes :**

- L'entretien et la réparation des véhicules et des machines
- La construction, l'entretien et la réparation des bâtiments
- La mise en place, l'entretien et la réparation des réseaux et des équipements utilisant les fluides ainsi que des matériels et équipements destinés à l'alimentation en gaz, au chauffage des immeubles et aux installations électriques
- Le ramonage
- Les soins esthétiques à la personne, autres que médicaux et paramédicaux
- La réalisation de prothèses dentaires
- La préparation ou la fabrication de produits frais de boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie et poissonnerie ainsi que la préparation ou la fabrication de glaces alimentaires artisanales
- L'activité de maréchal-ferrant

Le fait d'exercer à titre indépendant ou de faire exercer par l'un de ses collaborateurs une de ces activités sans disposer de la qualification professionnelle exigée par la loi ou sans assurer le contrôle effectif et permanent de l'activité par une personne en disposant, est puni d'une amende de 7 500€

Nous tenons à votre disposition, si vous le souhaitez, les textes de loi et décrets.

Le Président
Christophe RICHARD

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DES VOSGES

Siège : Cité de l'Artisanat et de l'Entreprise – 22 Rue Léo Valentin – Zone de la Voivre – BP 21159 - 88060 EPINAL CEDEX - Tél. : 03 29 69 55 55
Fax : 03 29 69 55 57

Antenne de Saint-Dié : 7, Rue Maurice Jeandon – 88100 SAINT DIE – Tél. : 03 29 56 70 11 – Fax : 03 29 56 98 80

Permanence Neufchâteau : Maison du CCAS – Square des Anciens d'Indochine – 88300 NEUFCHATEAU – Tél. : 03 29 69 55 53 – Fax : 03 29 69 55 57